

L'origine du Cercle Littéraire ne remonte pas à une époque bien reculée. Il y a un an à peine que cette Société a pris naissance.

Quelques jeunes gens qui étaient alors sortis du Collège depuis peu, après avoir fait un cours d'études classiques, regrettaient de ne pouvoir conserver et développer les connaissances qu'ils y avaient acquises. Ils avaient beau regarder autour d'eux, ils ne voyaient aucune Institution Scientifique et Littéraire, composée presque exclusivement de personnes de leur âge et de leurs opinions.

Il y avait bien le Cabinet de Lecture Paroissial, où le vieillard instruit la jeunesse, où le jeune homme, à son tour, communique aux autres toute l'ardeur de ses pensées poétiques et littéraires, où enfin, la science et la littérature sont enseignées d'une manière aussi habile qu'élégante.

Mais, pour arriver à figurer aussi bien devant le public, l'on sent qu'il faut une certaine préparation.

Or, suivant nos jeunes gens, la critique mutuelle faite entre amis était une chose excellente pour diriger leurs premiers pas dans la voie de la littérature et surtout des sciences.

Cette Critique, loin de leur nuire, ne pouvait servir qu'à corriger leurs imperfections.

Il n'en est pas ainsi de ce que l'on appelle le *creuset de l'opinion publique*. Toujours on est exposé à y laisser un lambeau de sa réputation et de son avenir. Quelqu'indulgent qu'il soit, le public a toujours une mauvaise opinion de celui qui débute mal.

Sachant cela, nos jeunes gens résolurent de fonder une Société, où la critique mutuelle et amicale faciliterait un début, ailleurs si difficile et si dangereux, où le jeune homme, en sortant du Collège, trouverait un refuge contre le dégoût et l'oisiveté, où enfin le travail en commun augmenterait les connaissances de chacun, tandis que le travail en particulier contribuerait à enrichir le fonds commun.

Mais, comment, se procurer les moyens d'exécuter une semblable entreprise? Il était bien difficile pour un petit nombre de personnes, ne possédant aucunes ressources pécuniaires, de ne pas succomber sous la tâche. Néanmoins, malgré ces réflexions, l'on ne se découragea pas.

Le proverbe dit: "Aide toi, le Ciel t'aidera," et, c'est ce qui nous est arrivé. Nous avons fait toutes les démarches possibles, et le Ciel est enfin venu à notre secours, par l'entremise de M. le Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal. Dès que ce zélé protecteur et promoteur de tout ce qui est bien, sut ce que nous désirions, il entra dans nos vues, nous encouragea, et nous promit son appui et son concours.

Aussitôt le Cercle Littéraire se constitua en Société permanente et se mit à l'œuvre. Le nombre de ses adhérents augmente tous les jours, et nous espérons, qu'avec le temps, il deviendra considérable.

Cette Institution naissante compte maintenant une vingtaine de membres.

Plusieurs trouveront peut-être que nous n'augmentons pas assez vite en nombre. Mais, il faut bien remarquer qu'une Société comme celle-ci, commencée par deux ou trois personnes, a néanmoins progressé rapidement depuis sa fondation. Je l'ai déjà dit; il y a un an à peine que l'idée est venue de la former.

D'ailleurs, il faut observer que nous n'admettons pas indifféremment tous ceux qui se présentent. S'il en était ainsi, je puis vous assurer que nous aurions depuis longtemps dépassé la centaine.

Le Cercle Littéraire a des membres *honoraires, actifs et correspondants*.

Voici maintenant les qualités qu'il faut posséder pour faire partie de cette Association, soit comme *membre honoraire*, soit comme *membre actif ou correspondant*.

Il faut pour devenir *membre honoraire* de cette Société, jouir d'un caractère irréprochable, avoir fait quelque bien à la Société, ou occupé une position distinguée par ses talents et ses connaissances scientifiques et littéraires. C'est par le vote des deux tiers des membres, présents à une assemblée dûment convoquée, que les membres honoraires sont élus.

Pour être reçu *membre actif ou correspondant* du Cercle Littéraire, il faut réunir cinq conditions, exprimées dans notre constitution; savoir:

- 1o. Être catholique;
- 2o. Jouir d'une bonne conduite morale;
- 3o. Prouver sa capacité;
- 4o. Accompanyer ses preuves de capacité d'une application par écrit, portant sa signature;
- 5o. Signer la Constitution et les Règlements qui y sont annexés.

La première condition: *être catholique*, n'est, pour ainsi dire, qu'une conséquence de cette règle inviolable établie par la Société: "Respecter hautement et en tout, l'enseignement de l'Eglise Catholique est une loi fondamentale de l'Association."

Nous aurions certainement été gênés entre nous, s'il nous eût fallu rencontrer à chacune de nos séances, des membres de croyances religieuses différentes. Nous aurions été forcés, alors, de proclamer l'*indifférentisme en matière de religion*, et, certes, cette proclamation ne pouvait convenir à aucun homme raisonnable.

La seconde condition: *jouir d'une bonne conduite morale*, est aussi très nécessaire.

Pour qu'une Société soit vraiment honorable, il faut que tous ses membres soient avantageusement connus du public, sous le rapport des mœurs. Sûrement, le contact de l'immoralité n'est pas propre à enrichir l'intelligence ni à former le cœur.

Mais, ces conditions n'étaient pas suffisantes. Il fallait, de plus, exiger dans ceux qui voulaient faire partie du Cercle Littéraire, une certaine étendue de connaissances. Puisque la Société avait pour but de conserver et continuer ce qui avait été acquis et commencé au Collège, il fallait, de toute nécessité, demander de ceux qui se présenteraient, des preuves d'une certaine instruction. C'est là ce qui nous a engagé à stipuler cette troisième condition: *prouver sa capacité*.

Quant aux quatrième et cinquième conditions, ce ne sont à proprement parler que des formalités.

Maintenant, l'origine, les développements, et la composition du Cercle Littéraire vous sont connus.

Quand à son but, vous avez pu le deviner facilement. Il est ainsi exprimé dans notre Constitution:

"Le but de cette Association est de répandre parmi les jeunes gens, l'amour des bons principes et de la saine littérature, sous le patronage de M. le Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal."

Les moyens de parvenir à ce but, se résument ainsi dans l'ordre du jour des séances ordinaires de la Société, qui est ainsi disposé dans les Règlements: